

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 23/01/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
23 janvier 2025

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Dominique FOINANT, Rose-Marie FALQUE à Jocelyne CAREL, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Christophe SONREL à Olivier MARTET

Absents : Christian GEX, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY

Secrétaire de séance : Monsieur René WAGNER

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absents.....4
Votants.....25

Délibération 2025 009

MOBILITE

Adhésion à Vélo et Marche

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	4	25	0	0	0

Par délibération n°2024-012 du 07 février 2024, le comité de pôle a validé l'adhésion à l'association Vélos et Territoires.

Vélo & Territoires et Le Club des villes et territoires cyclables et marchables fusionnent pour créer une nouvelle association, **le Réseau vélo et marche**, qui devient le réseau unique dont la vocation est de représenter, fédérer et amplifier la voix des collectivités territoriales engagées pour le développement du vélo et de la marche.

Les missions du Réseau vélo et marche sont de permettre à tous ses adhérents, dans toutes leurs diversités, de :

- Partager leurs réflexions et d'échanger leurs bonnes pratiques ;
- Disposer des clés et des outils pour convaincre, sensibiliser, mettre en œuvre et évaluer leurs politiques de modes actifs ;
- S'unir pour peser davantage sur les décisions politiques aux niveaux national et européen ;
- Faire campagne ensemble pour mieux se faire entendre et parler d'une seule voix.

Le Réseau vélo et marche recherche ainsi à favoriser le développement massif, rapide et durable du vélo et de la marche en France, véritables solutions pour réduire les émissions de GES, pour tendre vers des territoires apaisés, pour favoriser leur développement économique, pour améliorer la santé des citoyens... au service des habitants et acteurs du territoire.

Il est donc proposé de remplacer l'adhésion à Vélos et Territoires par l'adhésion au réseau Vélo et Marche.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE** l'adhésion au réseau Vélo et Marche en remplacement de Vélos et Territoire.
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour cette adhésion
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrits au budget annexe mobilité-transport 2025 et suivants.
- **ANNULE** la délibération n°2024-012 du 07 février 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 29 janvier 2025
Philippe DANIEL,
Président.

